

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 16 septembre 2024** à compter de **20 h 02**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Madame Diane Soucy, conseillère
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2024 et de la séance extraordinaire du 3 septembre 2024
- 1.5 Demande de don - Club Optimiste St-Rémi Inc. - Année 2024-2025

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Liste - Fin d'emploi - Dépôt
- 2.2 Madame Yolande Cailhier - Brigadière - Départ à la retraite - Dépôt
- 2.3 Offre d'emploi numéro OE-15-2024 - Poste de brigadier - Autorisation d'engagement
- 2.4 Politique en matière de Technologies de l'Information - Adoption
- 2.5 Lettre d'entente numéro 4 - Modification du titre du poste d'inspecteur en bâtiments - Autorisation de signature

3. SERVICE DE L'URBANISME

- 3.1 Demande de dérogation mineure numéro 2024-032 - 58, rue Saint-Viateur

3.2 Demande de dérogation mineure numéro 2024-034 - 284, rue de l'Église

4. SERVICE DES FINANCES

4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois d'août 2024 - Dépôt

4.2 Contrat numéro AO-11-2021 – Nettoyage et inspection caméras des réseaux d'assainissement des eaux usées pour les années 2025 et 2026 – Modification à l'envergure numéro 1 et prolongation du contrat

4.3 Contrat numéro AO-07-2024 – Réfection des infrastructures de diverses rues pour l'année 2024 – Modification à l'envergure numéro 1

4.4 Demande au MAMH - Annulation de plusieurs soldes résiduaire due à la réalisation complète des règlements

4.5 Emprunt temporaire relatif au règlement d'emprunt V728-2024-00 - Exécution du projet de mise en place des nouveaux puits numéro 14, 15 et 16 - Autorisation

4.6 Adoption - Règlement numéro V731-2024-00 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation

4.7 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V700-2024-08 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux et ses amendements

5. SERVICE DU GREFFE

5.1 Vente pour défaut de paiement des taxes – Annulation

6. SERVICE DES LOISIRS

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2024-09-233

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2024-09-234

1.4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024 et de la séance extraordinaire du 3 septembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2024 et de la séance extraordinaire du 3 septembre 2024 soient approuvés, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-235

1.5 DEMANDE DE DON - CLUB OPTIMISTE ST-RÉMI INC. - ANNÉE 2024-2025

ATTENDU la demande de don du Club Optimiste St-Rémi Inc. pour ses activités durant l'année 2024-2025;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le versement d'un montant de 5 000 \$ au Club Optimiste St-Rémi Inc. pour ses activités durant l'année 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2024-09-236

2.1 LISTE - FIN D'EMPLOI - DÉPÔT

Le directeur général et assistant-greffier, Me Dale Stewart, dépose au conseil municipal un document relatif au départ d'employés salariés étudiants daté du 3 septembre 2024, couvrant la période du 1^{er} au 31 août 2024.

2024-09-237

2.2 MADAME YOLANDE CAILHIER - BRIGADIÈRE - DÉPART À LA RETRAITE - DÉPÔT

Les membres du conseil municipal prennent acte de la démission de madame Yolande Cailhier, de son poste de brigadière, du 13 août 2024, et la remercient pour les services qu'elle a rendus à la Ville de Saint-Rémi.

2024-09-238

2.3 OFFRE D'EMPLOI NUMÉRO OE-15-2024 - POSTE DE BRIGADIER - AUTORISATION D'ENGAGEMENT

ATTENDU que le poste occasionnel à temps partiel de brigadier.ère devait être pourvu pour le 29 août 2024, en raison du retour en classe des élèves et le départ à la retraite de madame Yolande Cailhier;

ATTENDU que l'offre d'emploi numéro OE-15-2024 pour ce poste a été affichée à l'externe pendant 10 jours;

ATTENDU que monsieur Antoine Cyr a déjà occupé ce poste lors de remplacements ponctuels en 2023 et 2024, démontrant ainsi sa capacité à remplir les fonctions de brigadier;

ATTENDU la recommandation de madame Anabelle Lachapelle, coordonnatrice en ressources humaines et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des Travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'engagement de monsieur Antoine Cyr au poste occasionnel à temps partiel de brigadier;

que monsieur Antoine Cyr soit rémunéré au taux horaire de 24,14 \$, conformément à la résolution 2024-08-214, à compter de son entrée en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-239

2.4 POLITIQUE EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION - ADOPTION

ATTENDU que la Politique d'utilisation informatique et réseaux Internet/Intranet a été adoptée le 11 septembre 2006, par la résolution numéro 06-09-4307;

ATTENDU que ladite Politique visait à garantir la sécurité des données, le respect de la confidentialité des informations et l'optimisation de la productivité au sein de l'organisation;

ATTENDU que les pratiques professionnelles, notamment le télétravail, et l'utilisation des outils numériques ont grandement évolué depuis l'adoption de cette politique, rendant nécessaire l'adaptation des mesures en place;

ATTENDU qu'il est essentiel de remplacer cette Politique pour tenir compte des changements technologiques survenus au cours des dernières années;

ATTENDU que la nouvelle Politique en matière de Technologies de l'Information a été conçue pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'organisation, en matière de sécurité des systèmes et de confidentialité;

ATTENDU la recommandation de monsieur Gabriel Lemay, responsable des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adopter la nouvelle Politique en matière de Technologies de l'Information, laquelle est annexée à la présente résolution;

que cette nouvelle Politique remplace la Politique d'utilisation informatique et réseaux Internet/Intranet adoptée le 11 septembre 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-240

2.5 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 4 - MODIFICATION DU TITRE DU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi et le Syndicat des Cols blancs et Cols bleus de la Ville de Saint-Rémi ont signé une convention collective le 22 décembre 2022;

ATTENDU que le titre du poste *inspecteur en bâtiments* ne reflète plus adéquatement la nature des fonctions exercées;

ATTENDU que la Ville et le Syndicat souhaitent éviter de décourager tout candidat potentiel;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le titre du poste *inspecteur en bâtiments* soit remplacé par *inspecteur en urbanisme* dans l'ensemble de la convention collective. Par la lettre d'entente numéro 4, uniquement le titre du poste sera modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DE L'URBANISME

2024-09-241

3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-032 - 58, RUE SAINT-VIATEUR

ATTENDU une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, portant le numéro 2024-032, relative à l'implantation d'un conteneur à déchets et de son enclos sur le lot 6 556 688 du cadastre du Québec, situé au 58, rue Saint-Viateur à Saint-Rémi;

ATTENDU que la demande consiste à permettre :

- qu'un conteneur soit ceinturé d'un écran persienne architectural au fini galvanisé, alors que tout conteneur doit être ceinturé d'un enclos en bois, pierre, brique ou d'une structure recouverte de crépis (Règlement de zonage V654-2017-00 et ses amendements, article 7.5.1.1.);

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que l'application de la réglementation aurait pour conséquence de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que la demande de dérogation respecte le caractère mineur exigé;

ATTENDU la recommandation de monsieur Philippe Gaudet, directeur du Service de l'urbanisme et du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 24-08-3516, à l'effet d'autoriser cette demande de dérogation mineure, considérant qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Saint-Rémi le 28 août 2024, suivi d'un avis public modifié diffusé le 6 septembre 2024;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, en référence au lot numéro 6 556 688 du cadastre du Québec, situé au 58, rue Saint-Viateur à Saint-Rémi et permette:

- qu'un conteneur soit ceinturé d'un écran persienne architectural au fini galvanisé, le tout selon les plans déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-242

3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-034 - 284, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, portant le numéro 2024-034, relative à l'implantation de constructions, bâtiments et équipements accessoires en cour avant du lot numéro 3 846 518 du cadastre du Québec, situé au 284, rue de l'Église à Saint-Rémi;

ATTENDU que la demande consiste à permettre :

- l'implantation de tous les types de constructions, bâtiments et équipements accessoires en cour avant, alors que la réglementation exige que ces éléments soient implantés uniquement en cour avant secondaire, latérale ou arrière (Règlement de zonage V654-2017-00 et ses amendements, article 7.5.1.1);

ATTENDU qu'après examen du dossier, ce dernier rencontre les obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) en matière de dérogation mineure;

ATTENDU que l'application de la réglementation aurait pour conséquence de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que la demande de dérogation respecte le caractère mineur exigé;

ATTENDU la recommandation de monsieur Philippe Gaudet, directeur du Service de l'urbanisme et du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 24-08-3515, à l'effet d'autoriser cette demande de dérogation mineure sous réserve de certaines conditions, considérant qu'elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Saint-Rémi le 28 août 2024, suivi d'un avis public modifié diffusé le 6 septembre 2024;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, en référence lot numéro 3 846 518 du cadastre du Québec, situé au 284, rue de l'Église à Saint-Rémi et permette:

- l'implantation de tous les types de constructions, bâtiments et équipements accessoires en cour avant;

le tout conditionnellement à ce qui suit:

- que le revêtement et la qualité architecturale de tous les futurs bâtiments accessoires implantés en cour avant soient de qualité égale ou supérieure à ceux du bâtiment principal, soit le garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

2024-09-243

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS D'AOÛT 2024 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois d'août 2024 des comptes à payer au montant de 743 222,31 \$ et des chèques à ratifier au montant de 1 288 044,62 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

Stéphanie Yelle
Directrice du Service des finances et trésorière

2024-09-244

4.2 CONTRAT NUMÉRO AO-11-2021 – NETTOYAGE ET INSPECTION CAMÉRAS DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026 – MODIFICATION À L'ENVERGURE NUMÉRO 1 ET PROLONGATION DU CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par la résolution numéro 21-11-0285, a octroyé le contrat numéro AO-11-2021 à l'entreprise Veolia ES Canada Services Industriels Inc., pour un montant de 153 905,00 \$, taxes en sus, pour le nettoyage et l'inspection par caméras des réseaux d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

ATTENDU que Veolia ES Canada Services Industriels Inc. a cédé le contrat à la société VWNA Process Solutions/Canada Inc.;

ATTENDU que la société VWNA Process Solutions/Canada Inc. a été acquise par le groupe français Ortec et a changé de dénomination sociale pour devenir Ortec Environnement Services Inc.;

ATTENDU que les travaux en espaces clos exigent l'utilisation d'équipements de protection individuelle ainsi que de matériel de sauvetage pour assurer la sécurité du personnel, et que ces éléments ne sont pas prévus dans le bordereau de soumission;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 21-11-0285, la Ville de Saint-Rémi se prévalait deux années optionnelles, soit pour les périodes du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant de 53 725,00 \$, taxes en sus, et du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, pour un montant de 55 040,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU la recommandation de monsieur Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le paiement des factures suivantes, taxes en sus :

- facture numéro RURU17002605, d'une somme de 2 161,50 \$;
- facture numéro RURU17002606, d'un montant de 3 842,50 \$;
- facture numéro RURU17002607, d'une somme de 4 540,50 \$;

de prolonger le contrat numéro AO-11-2021 pour deux périodes additionnelles : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant de 56 437,00 \$, taxes en sus, et du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, pour un montant de 57 752,00 \$, taxes en sus, incluant le prix des équipements de protection individuelle et du matériel de sauvetage du personnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-245

4.3 CONTRAT NUMÉRO AO-07-2024 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE DIVERSES RUES POUR L'ANNÉE 2024 – MODIFICATION À L'ENVERGURE NUMÉRO 1

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi, par sa résolution numéro 2024-05-141, octroyait le contrat numéro AO-07-2024 à l'entreprise Location D'Angelo Inc. pour un montant de 4 601 000,22 \$, taxes en sus, pour la réfection des infrastructures de diverses rues pour l'année 2024;

ATTENDU que les avenants énumérés ci-dessous sont nécessaires :

- changement de sortie d'eau pour le raccordement au réseau d'alimentation temporaire au 35, rue Saint-Jean, pour un montant de 424,25 \$, taxes en sus;
- changement de sortie d'eau supplémentaire pour le raccordement au réseau d'alimentation temporaire au 72, rue Saint-Luc, pour une somme de 255,62 \$, taxes en sus;
- fouille exploratoire pour analyser les sols sur le tronçon à refaire sur la rue Saint-Jean, pour un montant de 428,57 \$, taxes en sus;
- perçage du RD-8 et bétonnage nécessaire pour le raccordement au réseau sanitaire existant à l'intersection des rues Saint-Jean et Saint-Luc, pour un montant 1 355,95 \$, taxes en sus;
- raccordement du puisard P-100 sur le terrain privé du 61, rue Saint-Luc, pour un montant de 1 035,23 \$, taxes en sus;
- ajout de sols de classe A-B sur la rue Saint-Jean, pour un montant de 48 264,70 \$, taxes en sus;

ATTENDU la recommandation de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics et de madame Arafo Djama, ingénieure de la firme WSP Canada Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser la modification à l'envergure numéro 1 du contrat numéro AO-07-2024, concernant la réfection des infrastructures de diverses rues pour l'année 2024, pour un montant de 51 764,32 \$, taxes en sus;

d'autoriser le paiement de la facture numéro 12120 du décompte numéro 1, pour un montant de 744 439,52 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-246

4.4 DEMANDE AU MAMH - ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES DUE À LA RÉALISATION COMPLÈTE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a entièrement réalisé l'objet des règlements mentionnés en annexe, selon ce qui y était prévu, à savoir :

- le règlement V636-2016-00 concernant la réfection des infrastructures et le réaménagement de la rue Poupart;
- et le règlement V698-2020-00 portant sur la réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts, ainsi que la réfection de la chaussée, des bordures et des trottoirs sur les rues du Collège, Saint-Sauveur, Lemieux et Saint-André;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que la Ville de Saint-Rémi modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes *nouveau montant de la dépense* et *nouveau montant de l'emprunt de l'annexe*;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Saint-Rémi affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne *Fonds général* de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne *subvention* de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

que la Ville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes *Promoteurs* et *Paiement comptant de l'annexe*;

que la Ville demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe;

qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-247

4.5 EMPRUNT TEMPORAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT V728-2024-00 - EXÉCUTION DU PROJET DE MISE EN PLACE DES NOUVEAUX PUIXS NUMÉRO 14, 15 ET 16 - AUTORISATION

ATTENDU les termes du règlement d'emprunt numéro V728-2024-00 concernant l'exécution du projet de mise en place des nouveaux puits numéro 14,15 et 16;

ATTENDU que le règlement décrète un emprunt et une dépense n'excédant pas 7 726 000 \$ remboursable sur une période de 30 ans;

ATTENDU que le règlement d'emprunt de 7 726 000 \$ a été approuvé le 30 juillet 2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Rémi de contracter un emprunt pour le financement temporaire des dépenses effectuées en vertu de ce règlement d'emprunt jusqu'à un montant maximal de cent pour cent (100 %) de celui des obligations autorisées par le règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser dans le cadre du règlement d'emprunt V728-2024-00, un emprunt temporaire d'un montant maximum de 7 726 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon à un taux préférentiel;

d'autoriser la mairesse ou en cas d'absence le maire suppléant et la trésorière ou en cas d'absence le directeur général à signer les documents relatifs à l'emprunt temporaire d'un montant maximum de 7 726 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-248

4.6 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V731-2024-00 FIXANT LE PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 19 août 2024 en référence au règlement numéro V731-2024-00 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le règlement numéro V731-2024-00, fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-249

4.7 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2024-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Madame Annie Payant, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V700-2024-08 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux et ses amendements;
- dépose le projet du règlement numéro V700-2024-08 intitulé : règlement numéro V700-2024-08 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux et ses amendements.

5 SERVICE DU GREFFE

2024-09-250

5.1 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES – ANNULATION

ATTENDU la liste des arrérages de taxes en date du 7 août 2024 dressée par la trésorière;

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a reçu le paiement des arriérés de taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy

ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'annuler la vente d'immeubles de la Ville de Saint-Rémi pour défaut de paiement des taxes qui devait se dérouler le 16 octobre 2024, à 10 h, à la salle Neptune du centre communautaire de Saint-Rémi, située au 25, rue Saint-Sauveur, à Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 SERVICE DES LOISIRS

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

2024-09-251

12 CORRESPONDANCE

Lettre datée du 22 août 2024, de madame Christine Fréchette, députée de Sanguinet et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, informant la Ville de l'octroi d'une aide financière de 8 000 \$ pour les événements suivants :

- 4 000 \$ pour les activités de la Fête nationale du Québec;
- 3 000 \$ pour les soirées musicales sous les étoiles;
- 1 000 \$ pour les cinés plein air.

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse rappelle que la période de rinçage automnal du réseau d'aqueduc est en cours, ce qui pourrait occasionner une légère coloration jaunâtre de l'eau;

Elle informe également que le samedi 21 septembre, deux représentations de l'Heure du conte auront lieu à la bibliothèque, à 10 h 15 et à 11 h, avec inscription préalable obligatoire;

Elle souligne que le samedi 28 septembre marquera la Journée du test des avertisseurs de fumée, sous le thème *Sauvé par le BIP*;

Madame Gagnon-Breton rappelle que dans le cadre des Journées de la culture, le dimanche 29 septembre, diverses activités se tiendront au centre communautaire de 10 h à 15 h. Pour plus d'informations, les citoyens peuvent consulter le site *saint-remi.ca*;

Elle annonce qu'un café littéraire virtuel, animé par l'artiste invité Charles Sagalane, se tiendra le samedi 5 octobre à la bibliothèque;

Elle mentionne qu'il est possible de s'inscrire pour la prochaine collecte de branches, en précisant qu'il faut le faire avant le 10 octobre prochain;

Madame la mairesse rappelle que la date limite pour le paiement du 4^e versement des taxes municipales est le 10 octobre;

Elle souligne qu'à l'occasion de la Semaine de la prévention des incendies, une journée portes ouvertes aura lieu à la caserne de pompiers, située au 15, rue Bourdeau, le samedi 12 octobre de 10 h à 16 h;

Madame Gagnon-Breton annonce une conférence-atelier à la bibliothèque, intitulée *L'Ouest canadien en réalité virtuelle... une expérience inoubliable*, qui se tiendra le 17 octobre à 19 h;

Enfin, elle conclut en rappelant que deux nouvelles représentations de l'Heure du conte sont prévues le samedi 19 octobre à la bibliothèque, à 10 h 15 et à 11 h.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2024-09-252

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau

ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

Me Patrice de Repentigny, greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 17 septembre 2024.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

Le responsable à l'approvisionnement et assistant-trésorier certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 17 septembre 2024.

Rabah Ait Azoug, responsable à l'approvisionnement et assistant-trésorier